

CONSEIL D'ÉTAT

N° CE : 62.170

N° dossier parl. : 8548

Projet de loi

portant création de l'Administration des aides individuelles au logement

Avis complémentaire du Conseil d'État

(19 décembre 2025)

Par dépêche du 2 décembre 2025, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État un amendement parlementaire au projet de loi sous rubrique, adopté par la Commission du logement et de l'aménagement du territoire lors de sa réunion du 28 novembre 2025.

Le texte de l'amendement parlementaire était accompagné d'observations préliminaires, d'un commentaire ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi reprenant l'amendement proposé, figurant en caractères gras et soulignés, et les propositions de texte du Conseil d'État que la commission parlementaire a faites siennes, figurant en caractères soulignés.

Considérations générales

Le Conseil d'État note qu'il découle des observations préliminaires précitées que les observations d'ordre légitique, recommandations et propositions de texte faites dans son avis du 18 novembre 2025 ont été suivies.

Examen de l'amendement unique

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 15 votants, le 19 décembre 2025.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Alain Kinsch